AVIS ET RAPPORTS DU CESER



Orientations budgétaires 2027

Adopté en séance plénière du 5 novembre 2026

Saisine

CESER GrandEst

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l’unanimité.

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Les orientations budgétaires constituent chaque année un moment important dans la vie de notre collectivité régionale. Au-delà de l'exercice financier qu'elles représentent, elles invitent à s'interroger sur les perspectives que nous souhaitons dessiner pour notre région, sur les priorités à donner à l'action publique et sur les moyens de répondre aux attentes de ses habitants.

Cette réflexion intervient dans une période marquée par de nombreuses incertitudes et des tensions qui traversent notre société. Les mobilisations qui se sont récemment exprimées témoignent de préoccupations largement partagées : pouvoir vivre dignement de son travail, accéder au logement, se former, se déplacer et envisager l'avenir avec confiance.

Dans le même temps, les perspectives budgétaires nationales ont des répercussions sur les conditions d'exercice des missions des collectivité territoriales. Ces évolutions interrogent la répartition des responsabilités, la continuité des engagements et les capacités d'action de chacun, dans un contexte où les besoins des territoires demeurent importants.

Pour la Région Grand Est, comme pour l'ensemble des collectivités, la préparation du budget constitue ainsi un exercice exigeant, qui suppose de concilier des ressources contraintes, des attentes multiples et des enjeux de long terme. Les arbitrages qui en découlent ne sont jamais neutres dans leurs effets : ils peuvent influer sur les services rendus à la population, l'accompagnement des acteurs et la dynamique des territoires. Ils appellent donc une attention particulière à leurs conséquences et à leur lisibilité.

Dans ce contexte, le dialogue, l'écoute et la confrontation des points de vue sont essentiels. La diversité des organisations représentées au sein du CESER permet précisément de croiser les expériences, de faire émerger des préoccupations communes et de mettre en perspective les différentes dimensions de l'action régionale.

C'est dans cet esprit de responsabilité et de contribution au débat public que notre assemblée a conduit ses travaux sur les orientations budgétaires pour 2027, avec la volonté d'éclairer les enjeux auxquels notre région est confrontée et de nourrir la réflexion sur son avenir. Dans un contexte qui appelle à mieux articuler les interventions publiques, il apparaît essentiel que l'État, la Région et l'ensemble des collectivités territoriales puissent renforcer leurs coopérations pour construire des réponses cohérentes et adaptées aux besoins des habitants et aux réalités des territoires.

INTRODUCTION

Les Orientations Budgétaires (OB) 2027 s'inscrivent dans un contexte fortement contraint et incertain, limitant les marges de manœuvre de la collectivité régionale et marqué par le désengagement de l'État, que le CESER déplore, dans plusieurs domaines clés pour le territoire.

Dans ce cadre, bien que le recentrage sur les compétences obligatoires et la hiérarchisation des dépenses s'imposent, le CESER estime que les arbitrages que la collectivité entend réaliser doivent être clairement explicités et s'appuyer sur une analyse de leurs impacts. Il souligne, par ailleurs, que, dans la stratégie régionale, les actions répondant à des besoins insuffisamment couverts par d'autres financeurs ne doivent pas être remises en cause sous le seul critère du retrait de ces financeurs.
Le CESER insiste sur la nécessité d'appréhender les conséquences à long terme des décisions en matière de maitrise des dépenses et d'économies immédiates ; susceptibles d'affecter durablement le service public et les structures du territoire.

Le CESER regrette l'absence, dans le rapport, d'une déclinaison de l'action régionale par priorités et de précisions sur les orientations des politiques thématiques qui auraient permis d'éclairer les choix stratégiques envisagés.

I. FINANCES ET ADMINISTRATION RÉGIONALE

Depuis plusieurs exercices, les évolutions du contexte économique, financier, climatique et géopolitique génèrent des incertitudes et des contraintes qui impactent notablement l'exercice de l'action publique et le pilotage des finances régionales.

Les OB, qui préfigurent le projet de budget 2027, reflètent la complexité pour la collectivité régionale de construire et de mettre en œuvre sa stratégie en tenant compte de l'ensemble des aléas qui pèsent sur ses recettes et ses dépenses.

Dans cette situation difficile et considérant l'effet estimé des mesures annoncées dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) 2027, le Conseil régional souligne l'obligation de faire des choix. Il précise que pour tenir ses engagements et pour soutenir les différentes composantes du territoire, il entend, notamment, poursuivre un effort volontariste d'investissement. Pour atteindre cet objectif, il énonce qu'une attention accrue sera portée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.
Le Conseil régional met en avant les grands principes directeurs de sa stratégie et évoque quelques modalités de leur mise en œuvre comme le réexamen de la programmation et la hiérarchisation des opérations en investissement ou la rationalisation des dépenses de gestion et l'évaluation de l'efficacité de ses actions. Le CESER constate la nécessité d'opérer des arbitrages budgétaires au vu de l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il demande, toutefois, que les reports de calendrier et les critères de

hiérarchisation des opérations d'investissement ainsi que les leviers de rationalisation des dépenses en fonctionnement soient davantage explicités.

Conformément à ses positionnements antérieurs concernant les investissements réalisés ou soutenus par la collectivité régionale, le CESER rejoint le principe de préserver les investissements structurants et notamment ceux qui participent de l'adaptation et de l'atténuation des effets du changement climatique.

Depuis de nombreuses années, le CESER souligne l'importance des programmes et financements européens pour la mise en œuvre de la politique d'investissement du Conseil régional et pour les projets portés par les acteurs du territoire. Le CESER demande au Conseil régional que les choix opérés par la collectivité ne remettent pas en cause les projets inscrits dans les programmations et les contractualisations dépendant d'un cofinancement public.
Comme le mentionne le rapport sur les OB, l'année 2027 constituera une année importante pour la préparation de la future programmation 2028-2034. Au vu des enjeux liés aux programmations européennes et des risques de diminution des montants alloués, le CESER demande à être étroitement associé à la préparation de la nouvelle programmation. L'éclairage de la société civile organisée pourra pertinemment contribuer à l'élaboration de la stratégie pour le Grand Est.

II. TRANSFRONTALIER, EUROPE, RELATIONS INTERRÉGIONALES ET INTERNATIONALES

Le CESER, ainsi qu'il l'avait déjà relevé par le passé, constate que la vocation européenne du Grand Est n'apparaît pas, alors qu'elle devrait constituer un fil rouge tout au long du rapport. En effet, les enjeux transfrontaliers et interrégionaux sont incontournables et de plus en plus cruciaux dans une région aussi ouverte sur l'extérieur que le Grand Est.
À propos des défis climatiques et environnementaux sur lesquels le rapport insiste fort justement, le CESER souligne que le changement climatique ne connaît pas de frontières. Aussi, le Conseil régional devrait-il initier et développer une gouvernance transfrontalière en vue d'une coordination des actions en réponse au changement climatique. Cette gouvernance devrait d'abord s'attacher à coordonner les schémas et documents de planification stratégique des régions et pays frontaliers du Grand Est.

Par ailleurs, quelle que soit la thématique ou la politique considérée, le Conseil régional devrait viser une mutualisation des financements, notamment les fonds FEDER, à l'échelle transfrontalière et interrégionale afin de maintenir et d'optimiser ses capacités d'investissement dans un contexte budgétaire particulièrement tendu. Ce contexte difficile étant partagé par d'autres pays voisins, il nécessite des réponses communes dans le cadre d'une coopération renforcée s'appuyant sur les dispositifs existants. Il faut

considérer la frontière comme une valeur ajoutée, ainsi que les Avis du CESER sur les bassins de vie transfrontaliers le répètent depuis 2022. En particulier, les espaces transfrontaliers comme le Rhin Supérieur et la Grande Région doivent être les outils d'une politique d'attractivité concertée, notamment en direction de la jeunesse.

Enfin, le CESER rappelle qu'il est toujours dans l'attente d'une évaluation des actions mises en œuvre au titre de la stratégie Allemagne du Conseil régional et qu'il est essentiel de réaliser un retour annuel sur cette stratégie et ses résultats.

III. MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

S'agissant des OB, il convient de souligner la priorité affichée et confirmée à la politique des transports qui s'inscrit dans les principes de construction du budget que sont la préservation des investissements structurants qui améliorent durablement la vie quotidienne et préparent l'avenir des territoires. Toutefois, le Conseil régional précise qu'il ne compensera plus automatiquement le désengagement des autres acteurs publics, au détriment de ses propres missions.

Le CESER prend acte des mesures potentielles liées au Projet de Loi de Finances (PLF) 2027 impactant défavorablement la politique des transports et notamment la baisse de la compensation accordée par l'État pour la reprise des compétences des Trains d'Équilibres des Territoires (TET) à hauteur de -13 M€. S'agissant de ce désengagement de l'État, le CESER considère que le niveau de service ne peut pas revenir au niveau initial quand l'État était pleinement compétent. De plus, il considère que le service apporté, notamment par ces dessertes traversant plusieurs zones dites rurales, reste essentiel et devrait être mis en balance avec la diminution de l'offre sur des axes plus fréquentés et mieux desservis.

Le CESER s'interroge sur les potentiels effets à venir sur la politique du Conseil régional en faveur des mobilités pour l'exercice 2027 ainsi que les suivants 2028 et 2029.
Tout d'abord, au vu de l'expérience vécue par une part des usagers consécutive à l'adaptation de l'offre TER sur certains axes structurants en 2026, il conviendrait, si de nouveaux ajustements devenaient nécessaires, d'anticiper et d'ajuster au mieux les horaires afin de limiter la baisse du niveau de service.

Pour ce qui concerne la dynamique des recettes du compte TER, le CESER considère plus acceptable une hausse tarifaire contenue au niveau de l'inflation et lissée dans le temps qu'une hausse ponctuelle mais plus forte.

Enfin pour la stratégie aéroportuaire et au vu des perspectives budgétaires, le CESER s'interroge sur l'avenir des plateformes aéroportuaires de la région.

« Réseau routier national mis à disposition » : un engagement démultiplié et un cap confirmé

Confirmée par le vote en séance plénière du Conseil régional du 15 octobre 2026, le déploiement d'une écocontribution poids lourds est prévu au 1er avril 2027.

Ces recettes viendront abonder le budget annexe alimenté par la compensation versée par l'État depuis 2025. L'exercice 2027 sera ainsi marqué par une montée en puissance de cette recette.

IV. FORMATIONS, RECHERCHE ET INNOVATION

Le CESER rappelle que les politiques de formation ne constituent pas seulement des postes de dépenses, elles participent à la capacité du Grand Est à accompagner les transformations économiques, industrielles, numériques et écologiques, à répondre aux besoins de qualification et à offrir des perspectives aux différents publics (lycéens, apprentis, étudiants, personnes en reconversion ...).
Par conséquent, le CESER invite le Conseil régional à apprécier les arbitrages budgétaires au regard de leurs effets concrets sur les parcours des apprenants, la continuité de l'offre de formation et la capacité des territoires à répondre à leurs besoins.

Préserver l'accès et les capacités de formation

Le CESER souligne la nécessité de porter une attention particulière aux conséquences des évolutions de financement sur l'accès à la formation et la continuité des parcours. La fin des financements du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) pose notamment la question des moyens qui pourront être mobilisés pour poursuivre les actions engagées et renouveler l'offre de formation, en particulier au bénéfice des demandeurs d'emploi et des publics les plus éloignés de la qualification.

En matière d'apprentissage, la suppression annoncée des ressources disponibles interroge la capacité du Conseil régional à maintenir son niveau d'intervention en faveur des Centres de Formation d'Apprentis (CFA). Il importe d'en mesurer les conséquences sur les capacités d'accueil, l'accompagnement des apprentis et la qualité des formations proposées.

Les formations sanitaires et sociales nécessitent également une vigilance particulière. La baisse annoncée des financements destinés aux Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) doit être appréciée au regard des besoins en professionnels de santé et des difficultés de recrutement dans certains territoires. Le maintien des capacités de formation doit rester une priorité, afin que les contraintes financières ne fragilisent ni l'offre de formation, ni les conditions d'accueil et de formation des futurs professionnels.

Faire de l'orientation une condition de l'égalité d'accès

L'accès à une formation ou à un métier ne dépend pas seulement de l'existence d'une offre. Il suppose aussi que chacun puisse identifier les possibilités qui s'offrent à lui, construire son projet et être accompagné dans ses choix. À ce titre, l'orientation tout au long de la vie constitue un levier essentiel d'égalité d'accès aux formations et aux métiers. Le CESER rappelle que les outils numériques peuvent contribuer à diffuser l'information, mais ils ne remplacent pas l'accompagnement humain, notamment pour les personnes qui rencontrent des difficultés dans la construction de leur parcours. La coordination des acteurs et l'accessibilité des services d'orientation doivent rester des points de vigilance dans les choix budgétaires.

Conserver une approche prospective des lycées et de leur patrimoine

La baisse des effectifs scolaires dans certains territoires peut conduire à réinterroger l'utilisation des bâtiments et l'organisation de l'offre de formation. Ces évolutions nécessitent une réflexion anticipée, tenant compte des besoins éducatifs, des perspectives démographiques et des spécificités territoriales. Toutefois, pour le CESER, elles ne doivent pas conduire à des décisions fondées uniquement sur des considérations financières ou immobilières.

Les investissements dans les lycées doivent être appréciés au regard des besoins de maintenance et de rénovation, de la sécurité des usagers, du confort des élèves et des personnels, de la transition écologique et de l'évolution des pratiques pédagogiques. La priorité doit aller aux opérations qui conditionnent la qualité du service public et l'adaptation des établissements dans la durée.

Maintenir une ambition régionale en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation contribuent à l'attractivité du Grand Est, au développement des compétences et à la capacité des territoires à faire face aux transformations économiques et sociales. Même si ces domaines ne relèvent pas tous des compétences obligatoires de la Région, leur place dans la stratégie régionale mérite d'être maintenue. Dans un contexte budgétaire contraint, le risque serait de voir les interventions se réduire progressivement, au gré des arbitrages annuels, sans qu'un choix stratégique explicite ait été formulé. Le CESER souligne la nécessité de tenir compte des effets dans la durée des engagements régionaux et des partenariats noués avec les établissements, les entreprises et les acteurs de la recherche et de l'innovation.

V. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INDUSTRIALISATION

À lui seul, l'effort d'investissement exprimé dans ces OB ne peut pas répondre à tous les besoins de l'économie régionale. Il est primordial de pouvoir conserver une capacité de fonctionnement permettant de répondre à toutes les demandes d'accompagnement des entreprises sans rupture d'égalité. Le CESER estime qu'il faut préserver l'accompagnement des acteurs économiques, notamment via l'ingénierie au sein des structures de développement économique. C'est une nécessité si on veut réussir à concrétiser la renaissance industrielle de la région.

Au regard des enjeux, le CESER considère aussi qu'il est essentiel de continuer à soutenir la création et la transmission d'activités économiques dans tous les domaines (commerce, artisanat, industrie, ESS…), par une action régionale concertée avec les politiques et programmes de l'État.

Le CESER souligne l'intention du Conseil régional d'adopter de nouvelles modalités de suivi des entreprises soutenues financièrement, en instaurant un « dialogue de gestion », ce qui est en phase avec une préconisation de son Avis « Renaissance industrielle en Grand Est : une ambition à partager ».

VI. TERRITOIRES

Les OB 2027 ne présentent aucun élément précis concernant la priorité « Transitions, territoires et ruralités » et pourtant les politiques publiques en matière d'aménagement du territoire font partie des compétences obligatoires des Conseils régionaux.

Dans le texte de ses orientations, le Conseil régional affirme que : la priorité de la Région demeure le service public et les habitants du Grand Est et que l'action régionale repose ainsi sur plusieurs principes, dont celui de « *préserver les investissements structurants qui améliorent durablement la vie quotidienne et préparent l'avenir des territoires* ».

Le CESER s'interroge sur la stratégie budgétaire proposée par le Conseil régional afin d'accompagner les territoires dans leurs projets d'aménagement.

Impulser et accompagner un développement durable et équilibré des territoires

Le Conseil régional précise que « *la Région continuera d'accompagner les forces vives et les collectivités dans l'aménagement et la transition des territoires, notamment au travers de dispositifs éprouvés comme le Coup de pouce rural* ».

Le CESER rappelle qu'il soutient les dispositifs de financement en aménagement du territoire, tels que le « Coup de pouce rural ». Il demande au Conseil régional que soit

préservé son engagement budgétaire au même niveau que les années antérieures sur ces dispositifs.

Les dispositifs « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires », « Soutien aux centralités rurales et urbaines pour un aménagement durable des territoires » et « Soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères » ont été mis en pause à compter du 1er décembre 2025, jusqu'à une prochaine délibération. La durée de la mise en pause ne devait pas excéder une durée de 12 mois. Lors de l'examen du budget 2026, le CESER a considéré que ces suspensions étaient un frein à l'atteinte des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en matière d'aménagement du territoire. Le CESER précisait être vigilant à la reprise des dispositifs et aux conditions de leur mise en œuvre. Considérant l'intérêt des collectivités pour ces dispositifs en tenant compte des éléments présents dans le Compte Financier Unique (CFU) 2025, le CESER demande au Conseil régional des précisions sur la réactivation de ces dispositifs, notamment sur la date de reprise et les conditions de mise en œuvre.

Dans ces différents Avis, le CESER s'est toujours attaché à rappeler l'importance de l'accompagnement humain et financier au plus proche des collectivités et des élus locaux afin qu'ils puissent concrétiser leurs projets au service de la population, facteur d'équité et d'attractivité des territoires. Le CESER adhère à la volonté du Conseil régional de continuer à accompagner les forces vives et les collectivités dans l'aménagement et la transition des territoires.

Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

Le Conseil régional a adopté, lors de sa séance plénière du 10 avril dernier, sa feuille de route stratégique intitulée « Faire du numérique une force d'avenir pour le Grand Est - Connecter, protéger, transformer ». De plus, il a été annoncé qu'un outil d'intelligence artificielle régional sera mis à disposition des collectivités locales afin de contribuer à la transformation numérique des territoires. Le CESER remarque qu'aucune orientation présentée ne porte sur le développement des infrastructures et la transition numérique des collectivités. Le CESER demande au Conseil régional que les engagements financiers relatifs à ses politiques sur le numérique soient clairement définis dans son projet de budget pour l'année 2027.

VII. ENVIRONNEMENT

Concernant l'environnement, le Grand Est est confronté à de nombreux défis :

- Le réchauffement climatique avec un été 2026 exceptionnellement chaud, probables prémices des étés futurs (43,2°C à Vassincourt dans la Meuse le 27 juin, 53 jours de vagues de chaleur en cumulé, une surmortalité de 635 décès toutes causes confondues, soit 38,9% au-dessus de la moyenne nationale, ce qui fait du Grand Est la 2ème région la plus impactée) ;
- La pénurie d'eau avec, cet été, de nombreux cours d'eau à sec, une sécheresse des sols ayant eu des impacts sur la végétation brulée par le soleil, les forêts, les cultures (céréales de printemps, protéagineux, fourrages, vignoble) et l'élevage et ayant entraîné des restrictions en eau potable (au 26 septembre, 282 unités de distribution d'eau potable signalées en état de vigilance et 54 unités en tension soit plus de 600 000 habitants confrontés à des risques de rupture d'approvisionnement dont 8 000 ont dû être alimentés par camion-citerne) ;
- La qualité de l'eau avec près de 15% des captages d'eau potable présentant une eau dégradée par les pollutions diffuses et la moitié des masses d'eau souterraines sont dans un état médiocre ;
- L'érosion continue de la biodiversité dont la principale cause est la destruction et la fragmentation des habitats (régression des populations d'insectes de 70-80% dans les milieux agricoles, un peu moins dans les milieux forestiers ; 92 espèces d'oiseaux nicheurs considérées menacées sur les 199 espèces évaluées, soit 46%).

Le CESER demande au Conseil régional de se centrer sur les urgences vitales que sont l'adaptation aux impacts du réchauffement climatique, la préservation de la ressource en eau (quantité et qualité) - compétence partagée avec les agences de l'eau - et la protection de la biodiversité. Aussi le choix du maintien ou non, de l'adaptation ou non de dispositifs financés par le Conseil régional doit s'opérer en fonction de ces urgences qui doivent constituer le fil rouge de la politique régionale, afin d'être au rendez-vous de ces grands défis.

Si les politiques environnementales se mènent sur le long terme, elles peuvent aussi se traduire par des actions concrètes pour répondre à ces trois urgences. À titre exemple, permettre aux lycéens de pouvoir étudier et passer leurs examens dans des salles non surchauffées, renforcer la végétalisation des cours de lycées, installer des occultants sur les baies vitrées des établissements publics,

Si des choix sont à effectuer par le Conseil régional en cette période de finances contraintes, ils doivent l'être en fonction des priorités citées ci-dessus mais aussi en s'interrogeant sur les cibles visées par les dispositifs. À ce titre, le CESER préconise de

prioriser les populations vulnérables résidant dans les communes rurales et dans les villes et les collectivités disposant de peu de moyens financiers.

Le CESER recommande également de réaliser une évaluation régulière des dispositifs régionaux pour les ajuster rapidement en fonction des résultats obtenus, voire les suspendre.

Le CESER encourage le Conseil régional à rechercher et à amplifier le recours aux subventions de l'Union Européenne dans le cadre de programmes comme il a su le faire pour les deux programmes LIFE (Biodiv'Est, Adapt'Est).

Le CESER rappelle au Conseil régional qu'il a adopté deux Avis, sur l'eau (« Préserver la qualité de l'eau, un enjeu vital » en avril 2026) et sur la transition énergétique (« Réussir la transition énergétique dans le Grand Est » en février 2023), dans lesquels figurent des préconisations qui peuvent l'aider dans ses choix.

VIII. AGRICULTURE, VITICULTURE ET SYLVICULTURE

La Région dispose de compétences majeures décentralisées pour orienter, moderniser et subventionner les filières agricoles, viticoles et sylvicoles. Le changement climatique est aujourd'hui le défi majeur de ces trois filières liées au vivant. Il remet en cause les ambitions de souveraineté et rend encore plus difficile l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone.
Dans le contexte budgétaire resserré et incertain, le CESER, en cohérence avec ses avis antérieurs, souhaite exposer ses priorités pour les politiques agricoles, forestière et viticoles régionales.

Concernant les politiques forestières, pour le CESER, les priorités seraient :

- d'adapter les forêts au changement climatique, notamment par la recherche et l'expérimentation, pour garantir une ressource locale et contribuer à préserver les multifonctionnalités forestières (ressource en eau, biodiversité, loisirs ...) ;
- soutenir l'installation et rendre pérennes les entreprises de travaux forestiers (ETF) ;
- accompagner la structuration de l'interprofession, garante du dialogue nécessaire sur la hiérarchie des usages ;
- maintenir et développer les aires de stockage de bois de crise.

S'agissant des politiques agricoles et viticoles, la résilience et l'attractivité des exploitations sont également fortement impactées par le changement climatique. Il convient donc pour la collectivité régionale :

- d'accompagner les transitions et les changements de pratiques par des budgets sécurisés et ambitieux, permettant aussi de renforcer la compétitivité des exploitations ;

- de poursuivre les efforts pour le renouvellement des générations, enjeu majeur pour assurer une ruralité dynamique pouvant répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire, d'attractivité des territoires et de maintien des entreprises de transformation ;
- de renforcer le financement de la recherche et de l'expérimentation agronomique, à travers les Chambres d'Agriculture et les organismes de recherche et de diffusion, permettant aux agriculteurs d'être plus résilients.

À propos de la production de biomasse pour la production d'énergie, le CESER demande que les accompagnements financiers soient conditionnés aux équilibres territoriaux pour les filières agricoles et que la priorisation des usages soit respectée pour la filière forêt bois. En effet, la production de biomasse destinée à la méthanisation ne doit pas accentuer les tensions quant à l'alimentation animale, et les projets de méthanisation doivent veiller à disposer de plans d'approvisionnement autonomes.

Pour la filière forêt bois, conformément aux ambitions du Programme Régional Forêt Bois (PRFB), la production de bois énergie ne doit pas concurrencer le bois d'œuvre, voire d'industrie.

Concernant l'écocontribution poids lourds, le CESER souhaiterait connaître le cadre de formalisation des compensations aux filières agricoles, viticoles et sylvicoles. En l'état, le dispositif de compensation se heurte à la règlementation européenne (règles de Minimis) et à la complexité de son application, par les agriculteurs mais aussi par les coopératives.

IX. TOURISME, CULTURE ET MÉMOIRE

La culture et le tourisme sont principalement évoqués au titre des conséquences du changement climatique, notamment les fortes chaleurs, les sécheresses et les tensions sur les ressources en eau observées durant l'été 2026. Le CESER regrette que les OB 2027 ne prévoient pas d'accompagnement spécifique des secteurs de la culture et du tourisme face aux effets du changement climatique et s'inquiète de l'absence de transposition concrète de la démarche régionale « Grand Est 2030 : agir pour s'adapter » dans ces domaines, pourtant directement concernés par ces enjeux.

En l'absence de précisions dans les OB 2027, le CESER souhaite que soit maintenue une ambition régionale forte en matière de culture et de tourisme dans le Budget Primitif (BP) 2027. Le CESER tient à rappeler que la culture et le tourisme constituent des composantes essentielles du développement régional, dont l'utilité dépasse largement leur seul poids budgétaire. Bien que relevant de compétences partagées entre collectivités, ces politiques participent directement aux priorités régionales en matière

de développement économique, d'aménagement du territoire, de formation, de jeunesse et d'attractivité.

Dans le domaine de la culture, le CESER rappelle que le secteur contribue, dans toutes ses dimensions, à l'émancipation individuelle, à l'éducation, à la transmission des savoirs, à la vitalité démocratique ainsi qu'à l'activité économique. Elle favorise les rencontres, le dialogue et la participation des habitants à la vie collective. Les équipements culturels, les équipes artistiques, les festivals, les associations et les initiatives de proximité jouent un rôle essentiel dans l'animation des territoires, notamment ruraux, où ils contribuent au maintien de services et d'espaces de sociabilité.

Dans le domaine du tourisme, le CESER rappelle que le secteur participe au développement de l'économie locale, à l'emploi et à la valorisation des patrimoines et des savoir-faire. Il contribue à l'attractivité de nombreux territoires, y compris en dehors des principaux pôles touristiques. Dans sa dimension sociale et solidaire, il répond à des enjeux d'accès aux vacances, d'inclusion, d'éducation et de cohésion sociale, particulièrement importants pour les enfants, les jeunes et les publics les plus fragiles.

Le CESER considère ainsi que ces politiques doivent conserver une place pleinement reconnue au cœur de l'action régionale. Elles constituent des secteurs économiques à part entière, et leur contribution au développement du Grand Est doit être appréciée dans toutes ses dimensions économiques, sociales, éducatives et territoriales. En effet, elles ne sauraient être regardées comme secondaires ni devenir des variables d'ajustement au seul motif qu'elles ne relèvent pas des principaux postes de dépenses de la collectivité ou de compétences obligatoires.

Le CESER rappelle que la culture et le tourisme représentent ensemble moins de 2 % du budget régional et ne sauraient constituer des leviers d'économies significatifs au regard de l'effort global de maîtrise des dépenses attendu en 2027.

Des réductions de crédits, même limitées, pourraient avoir des conséquences importantes sur les structures concernées, leurs activités, l'emploi et l'accès des habitants à l'offre culturelle et touristique. Le CESER appelle à une vigilance d'autant plus grande que ces secteurs reposent souvent sur des financements croisés, dans un contexte où l'État, les départements et les autres collectivités pourraient également être amenés à revoir leurs interventions.
À cet égard, le CESER attire l'attention sur l'orientation annoncée par le Conseil régional visant à ne plus compenser systématiquement le désengagement d'autres acteurs publics. Il estime indispensable de mesurer les effets cumulés des décisions des différents financeurs avant tout ajustement susceptible de fragiliser durablement une structure ou une activité.

Le CESER souhaite rappeler, dans la perspective de construction du budget 2027, que les priorités et préconisations exprimées dans ses Avis récents, notamment l'Avis sur les OB 2026, ainsi que dans ses deux Avis adoptés en 2026 : « Un nouveau souffle pour le spectacle vivant en Grand Est » le 2 avril, et « Tourisme social et solidaire : un modèle à reconnaître, un secteur à soutenir, une utilité et des missions à préserver » le 8 octobre, sont susceptibles d'aider le Conseil régional dans ses choix.

Enfin, concernant la mémoire, le CESER réitère son attachement à préserver et élargir la politique mémorielle, en renforçant la transmission auprès des jeunes. Le CESER souhaite que soient poursuivies les actions de sensibilisation à l'histoire des conflits mondiaux, mais aussi la valorisation des mémoires ouvrières, industrielles et migratoires. Le tourisme de mémoire constitue à cet égard un point de rencontre entre les politiques culturelles, touristiques, éducatives et de développement local, dans une région marquée par une histoire européenne et transfrontalière singulière.

X. SANTÉ, SOLIDARITÉ, SPORT ET JEUNESSE

Les politiques sportives, de santé, de jeunesse et de solidarités ne sont pas mentionnées dans le rapport sur les OB 2027. Cela ne prouve pas que les financements seront réduits, mais ce silence est préoccupant dans un texte qui parle de choix et de priorités.

Le rapport évoque la volonté de « concentrer l'action régionale sur ses compétences et sur les domaines dans lesquels son intervention apporte une réelle valeur ajoutée ».

Le CESER demande à la Région de clarifier les points suivants :

- Le CESER s'interroge sur la notion de « valeur ajoutée », qui mérite d'être clairement définie et mesurable ;
- Le sport et la jeunesse sont des compétences partagées. Au regard des éléments indiqués dans le document, le CESER craint que le soutien du Conseil régional aux acteurs ne disparaisse et que d'autres collectivités, elles aussi fragilisées, doivent s'en charger ;
- La santé relève de la compétence de l'État et des Départements. Le CESER se préoccupe donc de la poursuite de l'engagement du Conseil régional sur ces questions ;
- Le rapport indique que le Conseil régional souhaite « *maintenir l'écoute des acteurs locaux et donner aux porteurs de projets de la visibilité sur l'accompagnement* régional ». Le CESER souhaite des précisions sur ce que le Conseil régional entend par « écoute des acteurs locaux et visibilité sur l'accompagnement régional ».

Le CESER insiste sur l'importance de maintenir :

- Les actions de lutte contre les déserts médicaux, en pérennisant les subventions aux structures œuvrant dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé,

ainsi que le soutien à la création de maisons de santé pluriprofessionnelles et de centres de santé ;

- Le soutien au monde sportif, par le biais des conventions avec les ligues et les comités régionaux ainsi qu'aux projets locaux et aux manifestations, tout en veillant à ne plus soutenir le secteur marchand ;
- Les actions favorisant la citoyenneté, comme « le Mois de l'autre », dans un contexte qui appelle des projets facilitant le vivre-ensemble ;
- Le soutien aux associations animées conjointement par des salariés et des bénévoles. Le CESER invite, par ailleurs, le Conseil régional à mettre en place et à soutenir des actions de valorisation de l'engagement des jeunes dans les associations, en menant des expérimentations avec les acteurs locaux.

Pour co-construire les décisions, le CESER recommande d'associer l'ensemble des acteurs, notamment les représentants de la société civile, à l'élaboration des politiques publiques. Il rappelle les préconisations de son Avis « *Réconcilier les citoyens avec la décision publique : pour une démocratie participative, composante essentielle de la démocratie* », adopté le 8 octobre 2026 :

- Faire évoluer le Conseil régional des Jeunes (CRJ) en un véritable parlement des jeunes, pérenne, chargé d'une réflexion permanente sur les politiques de jeunesse pour les dix prochaines années.
- Mettre en place des conventions citoyennes régionales : le CESER propose d'engager une réflexion avec le Conseil régional afin d'être saisi, ou de pouvoir se saisir, avec les moyens nécessaires, pour en définir les thèmes, l'organisation et l'articulation avec ses propres travaux.

Sur la sélectivité annoncée, le Conseil régional indique qu'il sera « plus sélectif », guidée par « l'efficience de l'investissement public », avec des effets de levier et le recours aux appels à projets. Le CESER rappelle que ces approches ont des effets négatifs bien connus. Les appels à projets favorisent les structures disposant de l'ingénierie nécessaire pour y répondre, au détriment des petites associations et des territoires ruraux peu dotés. De plus, ils fragilisent la stabilité des financements : le passage de subventions pérennes à des projets de courte durée pèse sur l'emploi associatif (recours aux CDD, précarité).

Enfin, sur la démographie, le CESER demande une meilleure prise en compte de ces enjeux. La dénatalité et le vieillissement de la population vont avoir un impact considérable, progressif, sur tous les territoires. Il est important d'anticiper ces évolutions afin d'éviter d'engager des investissements de court terme et un gaspillage de l'argent public.

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

La CFDT regrette de ne pas avoir eu les informations permettant de déceler les orientations budgétaires 2027 et, par la même, au CESER d'exprimer un avis circonstancié.

Pour la CFDT la diminution des moyens alloués par l'État ne peut pas justifier l'absence de réelles orientations. Bien au contraire, la pénurie de moyens nécessite encore plus de disposer d''orientations budgétaires éclairant l'évolution des politiques menées par la Région. Si les Françaises et les Français doivent revoir tous les jours leurs priorités pour faire face à la baisse du pouvoir d'achat, la Région doit pouvoir le faire.

Au delà de cette carence la CFDT exprime une nouvelle fois son désaccord sur les arbitrages qui tendent à sacrifier les dépenses de fonctionnement pour sauvegarder la capacité d'investissement. Cela ne doit pas devenir un dogme.

Investir, c'est très important mais si cela se fait au détriment du fonctionnement, c'est la santé économique de la Région qui est hypothéquée. Lorsqu'elles font vivre les acteurs économiques du territoire, les dépenses de fonctionnement servent l'investissement, lequel n'est pas l'apanage des pouvoirs publics. 1 € mobilisé pour la formation, la santé, l'accompagnement du monde industriel, le soutien à l'économie sociale et solidaire, ce sont plusieurs euros qui sont injectés dans l'économie de la région. L'effet levier des financements publics ne doit pas être ignoré, il permet aux acteurs de l'économie de vivre et d'investir.

Tordons maintenant le coup à une explication récurrente et facile. Tous les ans le GVT est présenté comme facteur d'augmentation de la dépense. **Nous ne pouvons pas accepter que l'avancement de carrière des agents, tout comme le renchérissement du SMIC soient présentés comme des charges.** Un avancement n'est pas un coût : c'est la reconnaissance minimale de l'expérience. Et le SMIC n'est pas un fardeau.

76 % des agents appartiennent à la catégorie C. Au bout de 6 ans un adjoint technique gagnera 26 € de plus qu'à son embauche, et 55 € au bout de 19 ans. Son GVT représente 2.9 € par an. Met-il en péril l'équilibre budgétaire ? Sachons raison garder.

Le point d'indice de la fonction publique est gelé depuis 2023, il a perdu 31 % de sa valeur depuis 196. Aujourd'hui nous pouvons dire que ce n'est pas la rémunération des agents qui grève le budget de la Région, ce sont les salaires qui sont trop bas.

Valérie ALEXANDRIS, Alexandre BERGER, Mélanie BLANDIN, Didier GABRIEL, Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX, Elodie HASSLER, Dominique LEDEME, Daniel LOUVION, Corinne MARCHAL, Paul NKENG, Albert RITZENTHALER, Evelyne PEIGNIER

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

La CGT votera pour l'avis.

Le rapport d'orientation budgétaire 2027 de la Région Grand Est met en avant un contexte économique et financier marqué par de fortes incertitudes, la hausse du coût de l'emprunt, la volatilité des recettes et les contraintes pesant sur les finances des collectivités territoriales.

Le groupe CGT au CESER entend prendre en compte ce contexte. Toutefois, les contraintes financières ne peuvent suffire à justifier des arbitrages budgétaires sans que leurs conséquences sociales, économiques et territoriales soient clairement évaluées.

Nous souhaitons donc connaître les choix qui seront opérés pour préserver les services publics régionaux, l'emploi, la formation professionnelle, les lycées publics et l'accès de tous aux transports collectifs.

Les transports occupent une place majeure dans les engagements régionaux. Cette importance doit se traduire par des résultats concrets pour la population : une offre ferroviaire et routière adaptée aux besoins, des dessertes accessibles, des horaires compatibles avec les déplacements domicile-travail et une amélioration durable de la qualité du service public.

Nous souhaitons également que les conséquences des orientations budgétaires sur les salariés soient pleinement prises en compte, notamment en matière d'emploi, de rémunération, de formation, de sécurité et de conditions de travail.

La mise en place annoncée d'une éco-contribution poids lourds soulève par ailleurs des questions sur les recettes attendues, leurs bénéficiaires et leur contribution réelle à la transition écologique. Nous demandons que son impact sur les entreprises régionales et leurs salariés soit évalué de manière transparente.

Enfin, nous considérons que le CESER doit pouvoir disposer d'informations précises sur l'évolution des crédits, les arbitrages entre politiques publiques et les résultats attendus des investissements régionaux.

Pour le groupe CGT, les orientations budgétaires ne doivent pas être examinées uniquement sous l'angle de l'équilibre financier. Elles doivent également être appréciées au regard de leur utilité sociale, de leur contribution au développement de l'emploi, de la qualité des services publics et de la réduction des inégalités territoriales.

C'est à partir de ces exigences que nous souhaitons interroger l'exécutif régional sur ses orientations budgétaires pour 2027.

Finances publiques :	Comment la Région préservera-t-elle les services publics et l'emploi face aux contraintes budgétaires de 2027 ?
Transports ferroviaires :	Quels objectifs chiffrés sont prévus pour maintenir et améliorer l'offre TER, la ponctualité et les dessertes territoriales ?
Éco-contribution poids lourds :	Quel montant de recettes est attendu et quelle part financera effectivement la transition écologique et les mobilités alternatives ?
Emploi et conditions de travail :	Quelles garanties sociales seront exigées des entreprises bénéficiant d'aides ou de financements régionaux ?
Transition écologique :	Comment la Région évaluera-t-elle les effets climatiques de ses investissements routiers et ferroviaires ?
Transparence budgétaire :	Le CESER disposera-t-il d'un suivi détaillé des crédits, des réalisations et des effets sociaux des orientations budgétaires ?

Odile AGRAFEIL, Loukas BENARD, Chantal BERTHELEMY, Chahid BOUGNOUCH, Stéphane BUSOLINI, Jean-Luc CARDOSO, Bénédicte DA PONT, Marc JOUDELAT, Jean-Pierre LANGLET, Emmanuelle MOISSONNIER, Yolande ROSENBLATT, Delphine ROUXEL, Doris WARTH

CESER Grand Est

Châlons-en-Champagne
5 rue de Jéricho
51037
03 26 70 31 79

Metz
Place Gabriel Hocquard
57036
03 87 33 60 26

Strasbourg
1 Place Adrien Zeller
67000
03 88 15 68 00

www.ceser-grandest.fr

company/ceser-Grand Est

@cesergrandest